



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 103687

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'ostracisme dont les autorités algériennes frappent le culte catholique en Algérie. En effet, après les drames des années de guerre civile, où près de vingt prêtres catholiques furent massacrés, de plus en plus d'églises sont abandonnées ou changées en mosquées. Les écoles catholiques et les hôpitaux religieux ont été nationalisés, et les structures caritatives charitables ont été interdites. L'environnement qui est imposé au culte catholique est de plus en plus défavorable de la part des autorités algériennes, et cette question mériterait d'être abordée dans le cadre de nos relations bilatérales. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser s'il compte agir en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103687

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9470